

# RÉUNION DU 12 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, convoqués le 7 mars 2025, se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DOINEL, DUHAMEL, DURAND F., FÉVRIER, PILLON ;  
MM. BIHEL, DAVALLAN, INDRE, LEBLANC, LIHRMANN, QUESNEL, TIHY.

Absentes excusées : Mme DURAND M. (pouvoir à PILLON), Mme WILLIOT (pouvoir à M. TIHY)  
et M. MARIE (pouvoir à M. DAVALLAN)

Secrétaire de séance : Mme DOINEL

## ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Certificat Administratif du 23 juillet 2024 portant sur le passage de la Commune de Glos-sur-Risle au Compte Financier Unique (CFU) au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

**Vu** le Compte Financier Unique produit pour l'exercice 2024,

**Considérant** que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion,

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Collectivité en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ainsi que le taux de contributions et produits afférents,

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

**Considérant** les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré,

La séance se déroulant sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Pascal LIHRMANN,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et n'a pas pris part au vote,

**Le Conseil Municipal de la Commune de Glos-sur-Risle** réuni sous la présidence de Monsieur Pascal LIHRMANN, doyen de l'assemblée, **vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête les comptes** :

### INVESTISSEMENT

<b><u>Dépenses</u></b>	Prévisions :	280 469,00 €
	Réalisé :	176 768,72 €

<b><u>Recettes</u></b>	Prévisions :	280 469,00 €
	Réalisé :	150 533,61 €

### FONCTIONNEMENT

<b><u>Dépenses</u></b>	Prévisions :	474 628,98 €
	Réalisé :	348 562,41 €

<b><u>Recettes</u></b>	Prévisions :	474 628,98 €
	Réalisé :	395 720,69 €

## RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	- 67 069,00 €
Fonctionnement :	158 845,26 €
Résultat global :	91 776,26 €

- **Approuve** à l'unanimité le compte financier unique produit pour l'exercice comptable 2024.
- **Déclare** que le compte financier unique du budget principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, dressé par le comptable public du service de gestion comptable de Pont-Audemer n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **Autorise** la transmission des éléments aux différents services concernés.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Pascal LIHRMANN, doyen d'âge de l'assemblée, après :

- avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,
- considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2024,
- considérant que les résultats issus du compte financier unique sont les suivants :

### Investissement 2024

Recettes	150 533,61 €
Dépenses	176 768,72 €
Résultat de l'Exercice 2024	- 26 235,11 €
Déficit cumulé des exercices antérieurs	- 67 069,00 €
<b>Déficit d'Investissement 2024</b>	<b>- 93 304,11 €</b>

### Fonctionnement 2024

Recettes	395 720,69 €
Dépenses	348 562,41 €
Résultat de l'Exercice 2024	47 158,28 €
Excédent cumulé des exercices antérieurs	111 686,98 €
<b>Excédent de Fonctionnement 2024</b>	<b>158 845,26 €</b>

- considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi :

<b>Besoin d'Autofinancement (1068)</b>	<b>93 304,11 €</b>
<b>SOLDE DE L'EXERCICE 2024</b>	<b>65 541,15 €</b>

**décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024, comme suit :

- Affectation minimale à la section d'investissement (**article 1068**) : 93 304,11 €
- Affectation du solde disponible à la **ligne 002** (recettes) : 65 541,15 €
- Report du déficit d'investissement à la **ligne 001** (dépenses) : 93 304,11 €

## **SUBVENTIONS 2025**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'octroyer les subventions suivantes :

• A.P.E. Les Petits Vikings	400,00 €
• Club des Fougères	400,00 €
• Vie Culture et Loisirs	3 000,00 €
• A.D.M.R.	200,00 €
• AMESCA (Association Commerçants)	200,00 €
• Amicale des Sapeurs-Pompiers	400,00 €
• Canoë Kayak Val de Risle	300,00 €
• Ecole de Musique Val de Risle	300,00 €
• Football Club Val de Risle	1 000,00 €
• S.A.R.S Refuge de l'Espérance	735,00 €
• Secours Catholique Montfort s/Risle	100,00 €
• SPAC Cyclo	200,00 €
• SPAC Tennis	700,00 €
• SPAC Tennis de Table	400,00 €
• Loisirs Pluriels	400,00 €
• Agir avec Becquerel	100,00 €
• Amis Monuments et Site de l'Eure	30,00 €
• Brionne Handball	100,00 €
• CFA Val de Reuil	150,00 €
• Boissey Ping	120,00 €
• MFR de Mortagne-au-Perche	75,00 €
• Papillons Blancs	100,00 €

Le Conseil Municipal demande s'il est possible de récupérer le nombre d'adhérents des associations ci-dessous afin d'estimer le montant de la subvention à attribuer :

- Association Sportive du Collège de Montfort s/Risle
- Ecole de Musique Danse Théâtre du Roumois

## **INVESTISSEMENTS 2025**

Plusieurs projets sont envisagés pour l'année 2025 :

- Aménagement des abords du terrain multisports, afin de finaliser le projet,
- Pose des 6 dernières défenses incendie prévues au programme 2024-2025,
- Continuité de l'effacement des réseaux chemin de bas (de la Sente Ferrey à la Cité de la Forge),
- Changement des couvertures des 4 garages des locataires, car inutilisables à cause des infiltrations,
- Réfection du terrain de pétanque de la Forge afin d'harmoniser les 2 terrains, celui de la salle des fêtes ayant été refait à l'été 2024.

La commission des travaux va se réunir pour étudier les devis déjà réalisés afin de décider quels investissements seront inscrits au budget 2025.

De plus, 2 projets importants sont également à l'étude :

### **Sécurité Routière en Agglomération**

Dans un 1<sup>er</sup> temps, des chicanes seront testées dans l'agglomération sur une durée d'un mois.  
Un projet de feux tricolores est à l'étude tant au niveau financier qu'au niveau de faisabilité.

## **Vidéoprotection**

Deux études ont été réalisées, la 1<sup>ère</sup> en option d'achat et la 2<sup>ème</sup> en location.

Les deux études comprennent l'installation de 8 caméras disposées sur 6 points différents :

- Mairie
- Terrain Multisports
- Salle des Fêtes (2 caméras)
- Route de Thierville
- Ecole (2 caméras)
- Bâtiments Communaux

### *Option achat :*

- Prix TTC : 45 735,00 € (possibilité d'obtenir une subvention DETR de 35 %)
- Contrat de Maintenance : 1 620,00 € TTC / an

### *Option location :*

- Prix TTC : 10 000,00 € / an (pas de subvention)
- Changement gratuit des caméras

Le Conseil Municipal opte pour la location. Le devis va être réactualisé avec des points et des caméras en moins. Si besoin, des caméras seront rajoutées par la suite.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Ancien Presbytère**

Le locataire de l'ancien Presbytère (37 rue St Vincent) ayant libéré le logement, la question de conserver ou de vendre cette bâtisse se pose.

Un Diagnostic de Performance Energétique (D.P.E.) étant obligatoire avant que le logement soit reloué ou vendu, le Conseil Municipal demande que le D.P.E soit réalisé rapidement afin d'estimer plus précisément les travaux à effectuer.

Le Conseil Municipal prendra sa décision après l'analyse du Diagnostic.

### **Colonnes d'Apport Volontaire**

Mme DUHAMEL propose que soit déplacées les colonnes d'apport volontaire "verres" et "fibres" qui se trouvent actuellement rue de la Gare.

Le Conseil Municipal accepte que ces colonnes ainsi que la future colonne "restes alimentaires" soient installées en bas du parking de la Mairie.

La question de la faisabilité sera posée à la Société Précovol.

### **Bilan Financier du Repas des Aînés 2024**

Mme DURAND Francine expose au Conseil Municipal le bilan financier du repas des aînés 2024.

Le coût des repas s'élève à 4 155,63 € soit 42,84 € par repas.

### **Questions et Informations des Elus**

- M. TIHY informe le Conseil Municipal que M. MOTTET a demandé pour faire un stage de réinsertion au service technique. Il travaillera donc avec Mickaël du 10 au 28 mars 2025.
- Mme FÉVRIER informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle option a été intégrée à Panneau Pocket. Celle-ci est plus attrayante pour les usagers et permet plus de fonctionnalités.